



**Cahier des charges  
compétitions  
départementales  
d'Indre et Loire**

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

**Cahier des charges des  
compétitions  
départementales d'Indre et  
Loire de Badminton**



## **Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire**

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

### **Sommaire**

<b>Préambule</b>	<b>Page 3</b>
<b>1. Conditions de participation</b>	<b>Page 3</b>
<b>2. Catégories d'âge</b>	<b>Page 4</b>
<b>3. Tenue vestimentaire</b>	<b>Page 6</b>
<b>4. Candidatures à l'organisation d'une compétition départementale</b>	<b>Page 6</b>
<b>5. Calendrier</b>	<b>Page 7</b>
<b>6. Demande d'autorisation de compétition</b>	<b>Page 8</b>
<b>7. Invitations</b>	<b>Page 8</b>
<b>8. Frais d'inscription</b>	<b>Page 8</b>
<b>9. Volants</b>	<b>Page 9</b>
<b>10. Juge arbitrage</b>	<b>Page 10</b>
<b>11. Points particuliers de réglementation</b>	<b>Page 10</b>
<b>12. Récompenses</b>	<b>Page 10</b>
<b>13. Rappel du RGC sur l'homologation des compétition</b>	<b>Page 11</b>
<b>14. Obligations du club organisateur</b>	<b>Page 11</b>
<b>15. Obligations du comité départemental</b>	<b>Page 13</b>

	<b>Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire</b>	<b>Cahier des charges</b> Adoption : CA du 15/06/2023 Entrée en vigueur : 15/06/2023
---	---	---

## PREAMBULE

Le Comité Départemental de Badminton d'Indre et Loire (ci-après nommé comité départemental) confie l'accueil/gestion durant le/les jours d'une compétition fédérale départementale à un club/regroupement de clubs (ci-après dénommé le club) affiliés à la FFBA D et dépendant du Comité.

Les compétitions concernées sont :

- Les Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) ;
- Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) ;
- Le Championnat Départemental Vétérans (CDV) ;
- Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) ;
- Le Championnat Départemental par Séries (CDS) ;
- Les Championnats Interclubs Départementaux (CID) ;
- Le Championnat Interclubs Départemental Jeunes (CIDJ).

**Toute autre forme de compétition départementale non mentionnée ci-dessus devra faire l'objet d'une décision favorable du comité départemental.**

Pour réussir une compétition, les deux parties que sont le comité départemental d'une part et le club d'autre part, s'entendent sur des responsabilités et des actions respectives. Conjointement les deux parties répondent à des objectifs à court et moyen termes :

- De développer la qualité d'organisation de l'événement ;
- De garantir une présentation et une image de l'événement de qualité ;
- De développer l'accueil et les services aux joueurs, aux officiels, aux médias et aux partenaires ;
- De promouvoir le badminton auprès du grand public et de fidéliser les fans.

Pour cela, en se portant candidat à l'organisation d'une des compétitions cités ci-dessus, le club s'engage à respecter les règlements en vigueur et les responsabilités et actions qui lui incombent.

Le présent document décrit les responsabilités et engagements des deux parties comité départemental et club dans l'organisation/gestion de la compétition (avant, pendant et après la compétition).

Aucune compétition départementale (ou journée de compétition départementale) ne peut avoir lieu le même jour que l'assemblée générale du comité départemental.

## 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétitions définies au préambules organisées dans le département sont ouverts aux joueurs titulaires d'une licence sportive de la FFBA D au sein d'un club du département pour la saison en cours. Le club organisateur doit contrôler que chaque joueur n'est pas sous le coup d'une suspension fédérale.



## **Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire**

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

### **2. CATEGORIES D'AGE**

Les compétitions départementales sont respectivement ouvertes aux catégories suivantes :

- **RDJ :**
  - Minibad ;
  - Poussins.
- **TDJ et CDJ :**
  - Poussins (Minibad surclassés) ;
  - Benjamins ;
  - Minimes ;
  - Cadets ;
  - Juniors.
- **CDV : Vétérans uniquement.**
- **CDS : La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en compétition senior ayant un classement P, D, R (minimum Minime)**
- **CID :**
  - Minimes ;
  - Cadets ;
  - Juniors ;
  - Seniors ;
  - Vétérans.
- **CIDJ :**
  - Poussins (par surclassement en benjamins) ;
  - Benjamins ;
  - Minimes ;
  - Cadets.

Les catégories d'âge sont les suivantes :

- Pour les catégories adultes, la prise en compte des âges s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans la saison en cours, à zéro heure (ex : 01/01/2020 pour la saison 2019/2020) :
  - Vétérans : adultes de 40 ans ou plus ;
  - Seniors : adultes de moins de 40 ans et 18 ans ou plus.
- Pour les catégories jeunes, la prise en compte des âges s'apprécie au 1<sup>er</sup> janvier qui suit immédiatement la saison en cours, à zéro heure (ex : 01/01/2021 pour la saison 2019/2020) :
  - Juniors (U19) : jeunes ayant moins de 19 ans et 17 ans ou plus ;
  - Cadets (U17) : jeunes ayant moins de 17 ans et 15 ans ou plus ;
  - Minimes (U15) : jeunes ayant moins de 15 ans et 13 ans ou plus ;
  - Benjamins (U13) : jeunes ayant moins de 13 ans et 11 ans ou plus ;
  - Poussins (U11) : jeunes ayant moins de 11 ans et 9 ans ou plus ;
  - Minibad (U9) : jeunes ayant moins de 9 ans.



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

Les règles de surclassement sont précisées dans chacun des règlements généraux des compétitions départementales.

Point particulier : le surclassement n'est pas autorisé pour le CDJ.

Tableau récapitulatif des catégories d'âge par saison sportive :

<b>Saison</b>	<b>19/20</b>	<b>20/21</b>	<b>21/22</b>	<b>22/23</b>	<b>23/24</b>
Vétérans né(e)s en	1979 et avant	1980 et avant	1981 et avant	1982 et avant	1983 et avant
Séniors né(e)s entre	1980* et 2001*	1981* et 2002*	1982* et 2003*	1983* et 2004*	1984* et 2005*
Juniors né(e)s en	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Cadets né(e)s en	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Minimes né(e)s en	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Benjamins né(e)s en	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Poussins né(e)s en	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Minibad né(e)s en	2012 et après	2013 et après	2014 et après	2015 et après	2016 et après

*\* inclus*



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

Cahier des charges  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

Les joueurs(ses) entre 35 et 40 ans sont "seniors", autorisés à jouer en "vétérans 1"

Saison	19/20	20/21	21/22	22/23	23/24
Vétérans 1 né(e)s en	1980 à 1984	1981 à 1985	1982 à 1986	1983 à 1987	1984 à 1988
Vétérans 2 né(e)s en	1975 à 1979	1976 à 1980	1977 à 1981	1978 à 1982	1979 à 1983
Vétérans 3 né(e)s en	1970 à 1974	1971 à 1975	1972 à 1976	1973 à 1977	1974 à 1978
Vétérans 4 né(e)s en	1965 à 1969	1966 à 1970	1967 à 1971	1968 à 1972	1969 à 1973
Vétérans 5 né(e)s en	1960 à 1964	1961 à 1965	1962 à 1966	1963 à 1967	1964 à 1968
Vétérans 6 né(e)s en	1955 à 1959	1956 à 1960	1957 à 1961	1958 à 1962	1959 à 1963
Vétérans 7 né(e)s en	1950 à 1954	1951 à 1955	1952 à 1956	1953 à 1957	1954 à 1958
Vétérans 8 né(e)s en	1949 et avant	1950 et avant	1951 et avant	1952 et avant	1953 et avant

### 3. TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la FFBAD, et en particulier tout ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

Les survêtements, et autres bermudas sont prohibés pendant les matchs.

### 4. CANDIDATURE A L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION DEPARTEMENTALE

Une réunion préparatoire est organisée chaque année afin de préparer le calendrier de la saison suivante. Cette réunion fera l'objet d'une communication par l'intermédiaire du site internet du comité : [www.badminton37.org](http://www.badminton37.org) et par messagerie électronique.

#### a. Compétitions Jeunes

Les clubs volontaires pour organiser devront se faire connaître auprès de la Commission Jeunes à l'adresse suivante [commissionjeunes@badminton37.org](mailto:commissionjeunes@badminton37.org) pour :

- Les Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) ;
- Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) ;
- Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) ;
- Le Championnat Interclubs Départemental Jeunes (CIDJ).

	<b>Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire</b>	<b>Cahier des charges</b> Adoption : CA du 15/06/2023 Entrée en vigueur : 15/06/2023
---	---	---

#### b. Compétitions Adultes

Les clubs volontaires pour organiser devront se faire connaître auprès de la Commission Adultes à l'adresse suivante [commissionadultes@badminton37.org](mailto:commissionadultes@badminton37.org) pour :

- Le Championnat Départemental Vétérans (CDV) ;
- Le Championnat Départemental par Séries (CDS).

Le CDV et le CDJ peuvent être mutualisés si le nombre de terrains disponibles est suffisant. Dans ce cas, la compétition prend l'appellation de Championnat Départemental Jeunes et Vétérans (CDJV).

Dans le cas où le club organisateur souhaite solliciter le comité départemental pour la mise à disposition d'un JA ou déléguer la partie GEO, le club devra en faire mention lors de sa candidature.

#### c. Candidatures

Afin de préparer au mieux le calendrier des compétitions, le comité départemental souhaite collationner l'ensemble des volontariats pour les compétitions désignés ci-dessus sous la forme suivante :



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023



## Dossier de Candidature Compétition départementale

Organisateur : Nom du Club	
Nom : Responsable de l'organisation	
Adresse :	
Telephone :	
E-mail :	
Appellation de la compétition	RDJ / TDJ / CDJ / CDV / CDS / CIDJ *
Date souhaitée de la compétition : option 1	
Date souhaitée de la compétition : option 2	
Ville :	
Adresse de la compétition :	
Nom du gymnase :	
Nombre de terrains disponibles	
Nombre de poteaux réglables	
Médias contactés :	
Sites Web d'information	
Logiciel utilisé	
Demande de soutien comité :	JA / GEO / Aucun soutien*
Nom du ou des JA :	
Nom du ou des GEO :	
Renseignements complémentaires (en cas de choix entre différents organisateurs)	
<u>Engagement de l'organisateur :</u> J'ai pris connaissance du cahier des charges des compétitions départementales et m'engage à veiller à son application »	Signature du responsable de l'organisation

\* Rayer la mention inutile

### 5. CALENDRIER

Le calendrier des compétitions départementales est établi par les commissions jeunes et adultes suivant l'ordre d'arrivée des réservations de dates, en fonction du calendrier régional et fédéral mais également au regard des renseignements complémentaires précisés dans le dossier de candidature.

Aucune compétition départementale supplémentaire en dehors de celles prévues ne sera validée sans l'accord du comité départemental.





## **Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire**

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

### **6. DEMANDE D'AUTORISATION DE COMPETITION**

Pour l'ensemble des compétitions départementales, la démarche de demande d'autorisation de compétition est réalisée par le comité départemental. Afin de réaliser cette demande, le club organisateur fournira au comité départemental l'ensemble des éléments organisationnels nécessaires à la déclaration sur Poona deux mois avant la date de la compétition.

### **7. INVITATIONS (DOCUMENT ANNONÇANT LE TOURNOI ET SOLLICITANT DES INSCRIPTIONS)**

Le club organisateur doit envoyer des invitations comprenant :

- Le nom, le lieu et la date de la compétition ;
- Le numéro d'autorisation (tournois) ;
- le nom du juge-arbitre et, si possible, de ses adjoints ;
- le nom du GEO en charge de la compétition ;
- les horaires approximatifs ;
- l'adresse pour l'envoi des inscriptions ;
- l'adresse et le contact téléphonique pour les renseignements ;
- la nature et la valeur des récompenses ;
- les plans d'accès et toutes les informations utiles concernant l'accueil (hébergement, restauration, transport). Ces éléments peuvent également être diffusés avec la convocation (cf. RGC annexe 3) ;
- les points importants du règlement particulier ;
- le formulaire d'engagement, qui doit obligatoirement comporter les informations suivantes concernant le joueur :
  - nom, prénom, club ;
  - classement ;
  - catégorie d'âge ;
  - numéro de licence ;
  - les tableaux où il souhaite s'engager.

Les invitations sont à envoyer à tous les clubs du département 4 semaines minimum avant la date de la compétition.

### **8. FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais d'inscription sont définis par le comité départemental et sont précisés également dans le règlement général de chacune des compétitions comme suit :

- Les Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) :
  - 5 euros par joueur intégralement versé au club organisateur.
- Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) :
  - Les frais d'inscription sont fixés à 7 euros par joueur. La répartition financière dépend du soutien demandé au comité dans l'organisation de la compétition :



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

- Cas n°1 : Organisation complète par le club organisateur : 7 euros pour le club ;
- Cas n°2 : JA fourni par le comité départemental
  - Club : 4 euros
  - Comité départemental : 3 euros
- Cas n°3 : GEO fourni par le comité départemental
  - Club : 4 euros
  - Comité départemental : 3 euros
- Cas n°4 : JA et GEO fourni par le comité départemental
  - Club : 2 euros
  - Comité départemental : 5 euros
- Le Championnat Départemental Vétérans (CDV), le Championnat Départemental Jeunes (CDJ), les tournois jeunes et le Championnat Départemental par Séries (CDS) :
  - Les frais d'inscription sont fixés à 12 euros pour un tableau et à 15 euros pour deux 18 trois tableaux. La répartition financière dépend du soutien demandé au comité dans l'organisation de la compétition :
    - Cas n°1 : Organisation complète par le club organisateur. Les frais d'inscription sont intégralement versés au club organisateur ;
    - Cas n°2 : JA fourni par le comité départemental :
      - Le comité départemental récupère un quart des inscriptions. Le reste des frais d'inscriptions sont versés au club organisateur.
    - Cas n°3 : GEO fourni par le comité départemental
      - Le comité départemental récupère un quart des inscriptions. Le reste des frais d'inscriptions sont versés au club organisateur.
    - Cas n°4 : JA et GEO fourni par le comité départemental
      - Le comité départemental récupère la moitié. Le reste des frais d'inscriptions sont versés au club organisateur.
- Le Championnat Interclubs départemental (CID)
  - Les droits d'engagement d'une équipe sont fixés par le comité départemental et précisés dans
    - Championnat Interclubs Départemental : 45 euros ;

### 9. VOLANTS

Sauf mention particulière précisée dans le règlement particulier d'une compétition départementale, les règles de la FFBaD sont appliquées :

Tous les joueurs classés à partir du niveau départemental et au-dessus jouent avec des volants en plumes. Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus, le match se joue en volants plumes. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire.

Les tableaux « Poussin » des compétitions se disputent en volants plastique ou plumes au choix des deux joueurs (paires). En cas de désaccord, le volant en plumes est prioritaire.



## **Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire**

**Cahier des charges**  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

### **10. JUGE ARBITRAGE**

Toute compétition qui n'est pas une rencontre PromoBad est placée sous l'autorité d'un juge-arbitre qualifié. Pour les rencontres PromoBad (RDJ), un superviseur non qualifié pour être juge-arbitre peut en tenir la fonction, selon les règlements applicables à cette catégorie de compétitions.

Le juge-arbitre a la responsabilité totale du traitement équitable des joueurs et, avec l'organisateur, de la bonne présentation du sport à l'égard des spectateurs et des médias. Il doit veiller au total respect des règles et règlements généraux ainsi que des règlements complémentaires applicables à la compétition.

### **11. POINTS PARTICULIERS DE REGLEMENTATION**

Le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD s'applique pour tous les points non développés dans ce cahier des charges et dans les règlements généraux de chacune des compétitions départementales. Le comité départemental et le juge arbitre veillent au bon déroulement des compétitions et au respect de ce cahier des charges, du fair-play et de l'éthique sportive.

Conformément au RGC, le nombre minimum de joueurs/paires pour constituer un tableau est en principe de :

- 8 pour un tableau d'élimination directe ;
- 6 pour des phases éliminatoires en poules ;
- 3 pour une poule unique.

Si le nombre d'inscriptions minimum pour un tableau n'est pas atteint, celui-ci est annulé et les droits d'engagement correspondants sont remboursés. Deux tableaux ne peuvent être fusionnés que si cette possibilité, consignée dans le règlement particulier, a été portée à la connaissance des joueurs avant l'inscription.

Point particulier pour les CDJ et CDV : si uniquement deux joueurs/paires sont inscrits, le match les opposant sera joué afin de permettre de délivrer le titre de champion départemental. Néanmoins, le règlement général des compétitions ne permettant pas l'import des résultats dans Poona, ceux-ci ne seront pas pris en compte. L'organisateur en liaison avec le comité départemental devra prévoir un allègement des frais d'inscription dans ce cas.

### **12. RECOMPENSES**

Le comité départemental est en charge des médailles de l'ensemble des compétitions départementales (sauf tournois jeunes), des challenges clubs et joueurs. Le club organisateur peut prévoir des récompenses complémentaires.

### **13. RAPPEL DU RGC SUR L'HOMOLOGATION DES COMPETITIONS**

L'homologation d'un tournoi autorisé est donnée au vu du rapport du juge-arbitre de la compétition qui doit transmettre son rapport dans un délai de 5 jours suivant la compétition.

	<b>Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire</b>	<b>Cahier des charges</b> Adoption : CA du 15/06/2023 Entrée en vigueur : 15/06/2023
---	---	---

Le GEO doit importer sur Poona le fichier des résultats dans le délai de 3 jours suivant la compétition.

## 14. OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

### a. Avant la compétition

- S'assurer que la ou les salles sont bien disponible (s) auprès du gestionnaire concerné (Mairie / Conseil Départemental / ...) et se renseigner sur les contraintes municipales « le jour J » (ex : *fermeture de parking / marché le jour de la compétition / ...*) ;
  - Informer par email (conformément à l'article 4) la commission adéquate :
    - la Commission Jeunes à l'adresse suivante [commissionjeunes@badminton37.org](mailto:commissionjeunes@badminton37.org) pour :
      - Les Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) ;
      - Les Trophées Départementaux Jeunes (TDJ) ;
      - Le Championnat Départemental Jeunes (CDJ).
    - la Commission Adultes à l'adresse suivante [commissionadultes@badminton37.org](mailto:commissionadultes@badminton37.org) pour :
      - Le Championnat Départemental Vétérans (CDV) ;
      - Le Championnat Départemental par Séries (CDS).
- en envoyant le fichier Word de candidature à une compétition départementale mentionnant bien le nom et les coordonnées de la personne qui assurera l'interface avec le JA et comité départemental pendant la phase de préparation de la compétition ;
- Communiquer le plus tôt possible les renseignements suivants :
    - La référence de la ou des salles : adresse exacte, plan d'accès et/ou itinéraire simplifié, lignes du bus avec arrêt adéquat ;
    - Les horaires d'ouverture et fermeture du gymnase ;
    - La présence ou non d'une buvette assurée par les bénévoles du club. Nota : le comité départemental n'intervient en aucune façon au niveau de la buvette (aspect technique et financier). La buvette est donc sous l'entière responsabilité du « Club » et notamment sur les aspects financiers et respect des règles d'hygiène en vigueur.
  - En cas de présence d'un partenaire de l'organisateur, en informer le comité départemental ;
  - Prendre contact avec le JA dès sa nomination ou désignation ;
  - Calibrer son équipe de bénévoles en fonction de la nature de la compétition (nombre de terrains / tableau poussins ou pas / buvette ou pas / ...) pour les postes suivants :
    - Plateau sportif (attention si tableau poussin prévoir les bénévoles pour monter et abaisser les filets chaque fois que nécessaire) ;
    - Table de marque ;
    - Buvette et espaces associés dont vestiaires/toilettes.
  - Déclarer la manifestation auprès des autorités locales (Police, Pompiers, ...), en fonction des obligations de votre municipalité ;



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

Cahier des charges  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

- Gère l'ensemble des inscriptions via l'outil dédié (sauf si la mission de GEO a été confiée au comité départemental) ;
- Assure via le JA la confection des tableaux (sauf si cette fonction a été déléguée au comité départemental) ;
- Transmet les convocations aux clubs/joueurs par email et via un outil dédié (sauf délégation) ;
- S'assurer d'avoir les équipements nécessaires pour effectuer la compétition :
  - Terrains tracés / Poteaux / filets aux normes FFBaD ;
  - Caisses pour les joueurs et les volants usagés, serpillières, plaquettes et stylos pour chaque terrain, ... ;
  - Matériel (Chaises d'Arbitre ou marchepieds) pour les Arbitres ;
  - Matériel nécessaire pour la « Table de Marque » (tables / chaises / papier / stylo / surligneur / ...) ;
  - Matériel électronique (Ordinateur, Imprimante, Sono, Système pour indiquer le dernier match en cours, ...).
- Convenir avec le comité départemental des modalités de récupération et de restitution :
  - Des supports de Communications (*Kakémonos, Banderole, Flamme, nappe, ...*) à mettre en avant sur la compétition ;
  - Du matériel du comité prêté au « Club » suite à sa demande. **Le matériel est à récupérer au lieu de stockage du comité départemental (maison des sports de Touraine) et devra être ramené au même endroit. Pour l'adresse, prendre contact avec le comité afin fixer un rdv.**
- Préparer la trousse de secours (produits en quantité suffisants et non périmés) et s'assurer du possible accès des secours en cas de besoin ;
- Disposer, à la vente, assez de boîtes de volants pour répondre à la demande des joueurs durant la compétition ;
- S'assurer que les éventuelles sources de lumières extérieures – verrières / velux / .... – seront occultées au maximum (rideaux ignifugés / panneaux de séparation / ...) et fournir au JA les informations afin qu'il puisse calibrer au mieux la compétition ;
- S'assurer auprès du gestionnaire de la salle que le « jour J » :
  - Les toilettes / vestiaires seront ouverts et en nombre suffisant (prévoir le papier WC) ;
  - L'accès au(x) gymnase(s) et aux parkings associés ne seront pas bloqués.
- S'il y a une buvette, calibrer les besoins en fonctions des informations fournies par le JA (nombre de joueurs chaque jour / horaires de début et de fin / ...) afin de ne pas être en manque de nourriture/boisson en cours de compétition ;
- Préparer le plateau sportif (Poteaux / Filets / caisses joueurs / caisses volants usagés, serpillières, chaises des conseiller si possible) avant l'horaire ;
- Prépare si besoin des récompenses complémentaires aux médailles fournies par le comité départemental ;
- Préparer la table de marque ;
- Assurer la remise des récompenses ;

	<b>Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire</b>	<b>Cahier des charges</b> Adoption : CA du 15/06/2023 Entrée en vigueur : 15/06/2023
---	---	---

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive. Au club de mener à bien toutes les actions en lien avec le comité départemental et le JA notamment pour préparer au mieux la compétition.

b. Le jour de la compétition « Jour J » avant le début de la compétition

- Préparer le plateau sportif (Poteaux / Filets / N° de terrains / caisses joueurs et volant usagés / serpillière / plaquette pour le score et stylo / ...) conformément aux besoins de la compétition en coordination avec le JA pendant la phase de préparation. Cette opération peut être effectuée la veille de la compétition.
- Positionner sur le plateau sportif de façon visible et favorable le matériel de communication fourni par le comité départemental (Kakémonos / Banderoles / Flammes / ...);
- Préparer la Table de Marque (Ordinateur avec le fichier de la compétition, imprimante, Sono, liste des inscrits, feuilles vierges pour les premiers matches, ...);
- S'assurer que les vestiaires et les toilettes sont ouverts et en nombre suffisant (papier toilette présent, douches chaudes, ...) et que les différents endroits ont bien été identifiées (Vestiaires Dames / Toilettes Dames - Vestiaires Hommes / Toilettes Hommes);
- Effectuer l'affichage réglementaire.

c. Le jour de la compétition « Jour J » pendant la compétition

- Assurer la gestion de la table de marque (au minimum deux personnes en permanence);
- S'assurer que le plateau sportif reste propre en permanence;
- Si la compétition comporte un ou plusieurs tableaux pousser avoir des bénévoles en nombre suffisant pour baisser et lever le filet chaque fois que nécessaire;
- Effectuer l'ensemble des remises de récompenses en lien avec les partenaires locaux et institutionnels;
- Si buvette, assurer la gestion de la buvette à des prix corrects.

d. Après la compétition

- Informer par email le comité départemental des communications médias qui ont eu lieu et avec les copies PDF les coupures presses parues;
- Restituer en temps et heures (rdv fixé à l'avance) le matériel emprunté pour les besoins spécifiques de la compétition, le tout devant être ramené à la Maison des Sports de Touraine;
- Faire remonter, via POONA, à la FFBA D les résultats de la compétition à partir du fichier informatisé (sauf si délégation des missions du GEO);
- Transmettre à chaque club les factures liées à la participation de leurs licenciés.



## Cahier des charges compétitions départementales d'Indre et Loire

Cahier des charges  
Adoption : CA du 15/06/2023  
Entrée en vigueur :  
15/06/2023

### 15. OBLIGATIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL

#### a. Avant la compétition

- Désigne les clubs organisateurs ;
- Une fois le club d'accueil désigné et le(s) JA trouvé(s), le comité départemental effectue la demande d'autorisation Poona ;
- Assure la promotion de la compétition en informant notamment les clubs du département (Date / Lieu / Nature de la compétition / Tableaux et joueurs concernés) par email et au travers des outils numériques (Site Web, Facebook, site dédié aux inscriptions)
- Gère l'ensemble des inscriptions via l'outil dédié si le club a délégué la mission de GEO au comité départemental ;
- S'assure de la bonne communication entre le(s) JA et le club dans la préparation de la compétition ;
- Assure via le JA la confection des tableaux (et donc des problèmes d'inscriptions s'il y en a) dans le cas où le club a délégué cette fonction au comité départemental ;
- Transmet les convocations aux clubs/joueurs par email et via un outil dédié en cas de délégation ;
- Met à la disposition du club les moyens de communications du comité départemental (*Kakémonos, Banderoles, Flammes, nappes, Ecocup, ...*) ;
- Fournit les médailles.

#### b. Après la compétition

- Fait remonter, via POONA, à la FFBaD les résultats de la compétition à partir du fichier informatisé en cas de délégation des missions de GEO ;
- Les manifestations du Comité départemental de badminton se déroulent prioritairement dans les gymnases des clubs du département (si possible).